

Communiqué information réglementée

Paris, le 14 novembre 2019

Mise à disposition du premier amendement au document d'enregistrement universel du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE informe que le premier amendement à son document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 14 novembre 2019 sous le n° D.19-0797-A01.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il peut être également consulté à la rubrique « Informations réglementées » de l'espace « Investisseur » du site internet du Groupe BPCE (<https://groupebpce.com/investisseurs/informations-reglementees>).